

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 199

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

L'article 25 du projet de loi précise que les dispositions du titre I entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2019 sauf disposition contraire. Il n'est donc pas nécessaire de le préciser à l'article 5.